

Appel à projets de l'OFAJ

Inclusion et participation des jeunes

Promouvoir une société inclusive signifie encourager la participation sociale de tous les jeunes. Chacune et chacun doit pouvoir contribuer à la société et aux processus de décision en fonction de ses propres capacités et qualités.

Personne ne doit être mis de côté.

L'OFAJ défend cette conviction et s'engage, depuis 2015, dans le cadre de sa stratégie Diversité et Participation, à lutter contre les mécanismes (structurels) d'exclusion et de discrimination. Cette stratégie encourage la participation de jeunes ayant un accès limité aux programmes d'échanges. Les projets soutenus contribuent à surmonter les obstacles et inégalités d'accès qui sont aussi variés que les réalités auxquelles sont confrontés les jeunes : difficultés financières, handicap(s) ou problèmes de santé, enjeux géographiques (zone rurale ou isolée, quartiers prioritaires, etc.), infrastructure insuffisante, défis éducatifs, discriminations et bien plus encore.

L'accès aux programmes d'échanges de l'OFAJ reste néanmoins difficile pour certains groupes cibles, comme les jeunes en situation de handicap ou les jeunes réfugiés.

Avec ce nouvel appel à projets, l'OFAJ souhaite donc **lancer une dynamique en faveur d'un travail international de jeunesse inclusif** qui tient compte des besoins propres à chaque jeune et favorise la cohésion sociale de nos sociétés.

Laissez libre cours à votre créativité :

- Des rencontres sportives à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques ? Volontiers !
- Exploiter sa fibre artistique à travers la danse ou le théâtre ? Bonne idée !
- Un projet sur l'égalité des chances lors de l'insertion professionnelle ? Passionnant !
- Un chantier international sur un thème qui inspire les jeunes ? Dites-nous tout !

Nous nous réjouissons de recevoir toutes vos propositions de projets d'échange de jeunes.

Ce qui compte pour nous, c'est que les jeunes participent activement à la planification et à la conception du projet.

Écoutez-les et prenez leurs idées au sérieux.

Réfléchissez ensemble à la manière dont chacune et chacun peut s'engager.

L'appel à projets a pour but de donner aux porteurs de projet **la flexibilité et le soutien financier nécessaires** pour concevoir et mettre en œuvre des rencontres de jeunes inclusives et accessibles.

Jusqu'à 15 projets pilotes franco-allemands ou trinationalaux seront financés. Ceux-ci devront **se dérouler entre le 5 mai et le 31 décembre 2024.**

2 / 4

Objet de l'appel à projets et conditions d'éligibilité

- 1) Les projets s'adressent à des **jeunes de 3 à 30 ans**, avec ou sans problèmes de santé, troubles physiques, mentaux ou psychologiques et/ou handicaps. Les groupes doivent être mixtes, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de rencontre, par exemple, uniquement de jeunes malvoyants.
- 2) Le projet doit être une **rencontre de jeunes inclusive franco-allemande ou trinationale** (scolaire, extrascolaire ou à visée professionnelle). Le choix des thèmes et des activités est libre. Tout projet à contenu théorique ou de formation est exclu de la subvention.
- 3) Le projet doit être **conçu, organisé et mis en œuvre conjointement** par une organisation ou une association de France et une d'Allemagne et, le cas échéant, avec une structure partenaire d'un autre pays. Il est possible d'organiser une rencontre par pays, mais la réciprocité n'est pas obligatoire.

Remarque : la poursuite d'un projet déjà réalisé n'est en principe pas possible. La distinction avec les activités d'autres projets doit être clairement établie. Les projets doivent faire preuve d'un caractère innovant.

Porteurs de projet

Les porteurs de projet peuvent être : des institutions, des fédérations de jeunesse, des organisations et des associations actives dans les domaines de l'éducation populaire et du travail de jeunesse, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, du travail social, de la culture, du sport, des sciences, des médias, de l'éducation formelle, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur ainsi que des comités de jumelage ou des collectivités territoriales.

Critères de sélection

Les critères suivants sont particulièrement importants pour la sélection des projets :

- **INCLUSION** : le caractère inclusif du projet doit être une priorité. Le projet crée un cadre dans lequel l'ensemble des participantes et participants peuvent partager leurs idées, leurs intérêts, leurs compétences et leurs capacités physiques et mentales. Un groupe mixte, dans lequel des enfants, des adolescentes et adolescents ou des jeunes adultes de différentes situations dialoguent ensemble, est indispensable pour y parvenir.
- **PARTICIPATION ACTIVE** : les participantes et participants doivent être activement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Nous encouragerons nos

3 / 4

partenaires existants et les nouveaux porteurs de projet à faire émerger de nouvelles formes d'apprentissage commun et mutuel dans un cadre franco-allemand ou trinational. Des concepts innovants et des approches créatives émergent lorsque les compétences et les perspectives les plus diverses sont intégrées à la planification d'un projet.

- **RÉSONNANCE** : le projet doit avoir des répercussions au-delà du groupe de participantes et participants ou avoir un résultat concret, par exemple par le biais de la réalisation d'une vidéo, d'une exposition ou d'une présentation publique des résultats. Notre objectif est de créer des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'encourager d'autres porteurs de projet à entreprendre des rencontres similaires. Les porteurs de projet sont libres de décider du cadre dans lequel cela se déroulera, en accord avec le groupe.

Remarque : lors de la sélection des projets, le jury tient également compte de l'équilibre thématique et géographique, de la diversité des groupes cibles et des formes du projet.

Communication

La demande de subvention doit indiquer comment le contenu du projet et le soutien de l'OFAJ seront communiqués au public.

Nous encourageons les porteurs de projet à réfléchir avec leurs participantes et participants à la manière dont ils pourraient documenter leur rencontre, grâce à des photos, une performance, une exposition ou une courte vidéo (1 à 2 minutes maximum), par exemple.

Après accord de toutes les parties concernées, ces images seront mises à la disposition de l'OFAJ pour une utilisation ultérieure sur son site Internet ou ses réseaux sociaux. Certains critères techniques doivent être remplis pour que les visuels puissent être utilisés de façon optimale. Des instructions seront disponibles pour les porteurs de projet.

L'OFAJ présentera également certains des projets sélectionnés sur son site Internet et pourra diffuser leur communication sur les réseaux sociaux.

Financement et mise en œuvre

L'OFAJ accorde une **subvention maximale de 25 000 €** par projet.

Ce montant peut couvrir des personnes accompagnantes supplémentaires ainsi que des frais de transport ou d'hébergement plus élevés (p. ex. hébergement accessible ou aux déplacements des participantes et participants à mobilité réduite) pour les jeunes afin de répondre aux besoins d'encadrement.

Les achats de matériel (investissements) sont exclus de la subvention.

Le projet doit être cofinancé par les porteurs de projet à hauteur d'un montant raisonnable. Pour ce faire, il est possible de faire appel à des fonds propres ou à des fonds de tiers, tels que d'autres organisations, fondations ou entreprises.

4 / 4

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés par le biais d'une convention-cadre conformément aux Directives de l'OFAJ pour les « Projets et actions visant à développer et à approfondir la stratégie Diversité et Participation » dans la catégorie « Autres projets » (cf. art. 2.2.3).

La préparation du contenu et de la logistique ainsi que la réalisation et l'évaluation des projets sont du ressort des porteurs de projet. L'OFAJ peut les conseiller.

Évaluation et décompte d'utilisation

Au plus tard deux mois après la fin du projet, un rapport détaillé du projet, un récapitulatif des recettes et des dépenses réelles ainsi que des justificatifs de communication doivent être transmis à l'OFAJ. Un questionnaire est mis à la disposition des porteurs de projet pour la rédaction du rapport.

Dépôt des candidatures, durée du projet et délais

Les candidatures doivent être déposées avant le 8 mars 2024.

Le projet doit se dérouler entre le 5 mai et le 31 décembre 2024.

L'envoi de la **demande complétée et signée** en bonne et due forme se fait exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

Anne Gainville, gainville@ofaj.org

Un seul projet peut être présenté par porteur. Dans le cas d'un projet commun à plusieurs partenaires, une seule demande suffit. Tous les partenaires doivent y être répertoriés. Tous les porteurs de projet qui adressent habituellement leurs demandes à une centrale de l'OFAJ ont l'obligation de signaler à celle-ci leur participation à cet appel à projets.

Le projet est sélectionné : toute modification du projet doit être communiquée à l'OFAJ dans les meilleurs délais.

Le projet n'est pas sélectionné : une demande de subvention de projet peut être déposée conformément aux Directives de l'OFAJ.

Questions relatives à la demande de subvention : Anne Gainville Téléphone : +33 1 40 78 18 30 E-mail : gainville@ofaj.org	Questions relatives au contenu : Lisa Kenning Téléphone : +49 30 288 757 71 E-mail : kenning@ofaj.org
--	--